

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt trois, le vingt novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quatorze novembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Lynda PRUVOST a donné pouvoir à Michel VALLA, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Mickaël ONILLON, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Vincent BELLEAU, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN,

Absents excusés : Patricia BLANCHARD.

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Sarah MICHON a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D20112023_06 : Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

Vu le rapport annuel de l'élu mandataire au sein de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ci-joint,

Il est rappelé que le 15 octobre 2022 l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée a été créée. La Société a pour objet d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales.

Conformément aux dispositions des articles L. 1531-1 et L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités actionnaires des SAPL doivent se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration et/ou à l'Assemblée spéciale. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte notamment des informations générales et financières sur la société.

Conformément aux dispositions qui précèdent il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport de l'élu mandataire au sein de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

Monsieur Martial CAILLAUD fait remarquer que, dans le tableau relatif à la constitution de l'Assemblée Générale, la commune de Les Achards n'est pas indiquée, et que Sophie CHATELIER est la suppléante de Paul MAZENS pour la commune.

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD estime que cela fait doublon avec d'autres organismes intervenant auprès de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité prend acte du rapport annuel de l'élu mandataire au sein de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

La secrétaire de Séance,

Sarah MICHON,



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 27/11/2023
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

